



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 DECEMBRE 2016

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Marina MENGOLLI, Georgette NALESSO, et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS. Messieurs, Marc COLLIN, Gérard COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Excusés :	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET et Charlotte THOMPSON Franck CHENAL Madame.
Absents:	Messieurs Emmanuel COLIRE et Anthony POCCARD CHAPUIS.

A l'unanimité, les procès-verbaux du 28 novembre 2016 et du 13 décembre 2016 sont adoptés.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du règlement intérieur pour l'occupation du « petit refuge » des Vernettes

Un logement, propriété de la municipalité de Peisey-Nancroix et mitoyen du sanctuaire des Vernettes, est utilisé lorsque des permanences du site sont assurées ce qui permet d'ouvrir la Chapelle des Vernettes aux visiteurs.

Ce logement spartiate n'est pas accessible par véhicule en saison hivernale et n'est relié à aucun réseau (eau, électricité, téléphone).

Le séjour dans ce logement est envisagé à titre gratuit, mais assorti d'une contrainte car les personnes seraient chargées de l'ouverture du sanctuaire de 10 h à 16 h au minimum.

Un règlement intérieur est établi pour définir les obligations des occupants de ce logement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette organisation et ce règlement intérieur inhérent à l'occupation du « petit refuge » des Vernettes.

II/ FINANCES

III/ RESSOURCES HUMAINES

2. Création d'un poste d'agent scolaire

Suite au départ d'un animateur le 31 décembre prochain qui cumulait des missions à l'école publique et à la Garderie Le Chat Botté, il convient de réorganiser ses heures de travail en créant un poste d'agent scolaire avec les missions de panier-repas, de temps péri-éducatif et de garderie périscolaire.

Cette réorganisation **n'augmente pas le nombre d'heures globales de ces missions**, il s'agit uniquement d'une réaffectation de l'ensemble.

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : Adjoint d'animation de 2ème classe

Temps de travail : 17 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 03 janvier 2017 au 14 avril 2017 inclus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la création de ce poste d'agent scolaire dans les termes ci-dessus.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil Municipal

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 16 janvier 2017 à 20h00.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.